

**Tribunal de commerce de Paris**

Sauvegarde Financière Accélérée de la société EMOVA GROUP

Jugement d'ouverture du 22 novembre 2016

N° RG : 2016063283

Juge-Commissaire : Jean-Pierre BEGON-LOURS

Administrateur Judiciaire : SELARL, BAULAND, CARBONI, MARTINEZ, Maître Carole MARTINEZ

Mandataire Judiciaire : SCP BTSG, Maître Stéphane GORRIAS

---

**ADDENDUM AU  
PROJET DE PLAN DE SAUVEGARDE FINANCIERE ACCELEREE  
DE LA SOCIETE EMOVA GROUP**

**RCS Paris 421 025 974**

**23, rue d'Anjou 75008 PARIS**

**(L.628-9 et 10 et R.628-13 à 19 du Code de commerce)**

---

Emova Group souhaite améliorer le traitement des titulaires d'obligations simples ou d'obligations convertibles compte tenu des efforts consentis par ces derniers. Dans ce contexte, et suite à des discussions constructives avec les obligataires ayant contacté Emova Group et l'administrateur judiciaire, Emova Group propose d'assortir d'un bon de souscription d'action chaque action nouvelle qui serait émise en exécution du plan, notamment aux bénéfices des porteurs d'obligations simples ou d'obligations convertibles dans le cadre de la proposition faite à l'article III.3.2 du projet de plan de projet de plan de sauvegarde financière accélérée du 30 novembre 2016.

Deux bons de souscription d'action permettront de souscrire à une action nouvelle de la Société, pour un prix de 0,46€ (soit 0,23€ par bon), entre le 3 septembre 2018 et le 4 septembre 2020. Les bons seront par ailleurs admis aux négociations sur Alternext dans un délai de six mois à compter du jour du règlement-livraison des actions à bon de souscription d'action.

Fait à Paris, le 20 décembre 2016.

  
\_\_\_\_\_  
**EMOVA GROUP**

Représentée par le Président de son Directoire  
Monsieur Laurent PFEIFFER

*A jls. M01*